



*Signataire : Sylvain Thévoz*

*Date de dépôt : 24 novembre 2022*

## **Question écrite urgente**

**Sur quelle base des contacts sont-ils masqués au sein de l'annuaire de l'Etat ?**

Il peut être difficile de parvenir à envoyer un e-mail à des hauts fonctionnaires du canton de Genève. Certaines adresses e-mail ne figurent pas dans l'annuaire de l'Etat et cela oblitère la capacité de citoyennes et citoyens à contacter directement des personnes. La solution de composer un e-mail soi-même à partir de l'adresse générique de l'Etat « ...@etat.ge.ch » ne fonctionne d'ailleurs pas à tous les coups. Certaines adresses e-mail de certains secrétariats généraux ne sont par exemple pas accessibles en ligne et une recherche via la page internet ad hoc de l'Etat<sup>1</sup> ne donne rien. Un citoyen a appelé un secrétariat pour avoir l'adresse e-mail d'un secrétaire général. On lui a donné uniquement l'adresse générique d'un secrétariat général. Cette manière de faire peut être problématique en termes de transparence et de démocratie.

- *Quelles sont les catégories de fonctionnaires dont les adresses de contact ne sont pas disponibles au public via le site internet de l'Etat ?*
- *Combien de personnes cela concerne-t-il ?*
- *Quelle est la raison pour laquelle quelque citoyen que ce soit ne peut obtenir ces contacts via l'annuaire de l'Etat ?*
- *Est-ce que le système actuel, tel qu'il est appliqué, est cohérent avec la LIPAD ?*

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/annuaire/recherche>

- *Quelles sont les bases légales qui permettent de soustraire un certain nombre de contacts de serviteurs de l'Etat de la connaissance du public ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.